



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2654
6 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 6 février 1986, à 10 h 30

Président : M. ADOUKI

(Congo)

Membres : Australie

M. HOGUE

Bulgarie

M. GARVALOV

Chine

M. LI Luye

Danemark

M. ULRICH

Emirats arabes unis

M. AL-SHAALI

Etats-Unis d'Amérique

Mme BYRNE

France

M. SCHRICKE

Ghana

M. GBEHO

Madagascar

M. RAKOTONDRAMBOA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

M. GORE-BOOTH

et d'Irlande du Nord

M. KASEMSRI

Thaïlande

M. MOHAMMED

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

M. OLEANDROV

socialistes soviétiques

M. AGUILAR

Venezuela

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/17770)

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le représentant du Togo à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kouassi (Togo) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le représentant du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de sa délégation à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Yane (Botswana) (Conseil des Nations Unies pour la Namibie) et les autres membres de sa délégation prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises à la 2652ème séance, j'invite les représentants de l'Ethiopie, du Mozambique, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Dinka (Ethiopie), M. Dos Santos (Mozambique), M. Sarré (Sénégal), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Birido (Soudan), M. Foun (République-Unie de Tanzanie) et M. Ngo (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu des représentants de l'Angola, du Botswana, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Nicaragua et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Figueiredo (Angola), M. Legwaila (Botswana), M. Verma (Inde), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Chamorro Mora (Nicaragua) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu du Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid une lettre datée du 5 février 1986, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander au Conseil de m'autoriser, en vertu des dispositions de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à participer, en ma qualité de président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid, à l'examen de la question intitulée 'La situation en Afrique australe'."

En d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies pour l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle, je propose que le Conseil adresse, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation au Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'inviterai, le moment venu, le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Président

Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Congo, du Ghana et de Madagascar une lettre datée du 5 février 1986, qui se lit comme suit :

"Les membres soussignés du Conseil de sécurité ont l'honneur de demander que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse à M. Lesaoana Makhandá, représentant principal adjoint du Pan Africanist Congress of Azania auprès de l'Organisation des Nations Unies, une invitation à participer à l'examen de la question intitulée 'La situation en Afrique australe'."

Cette lettre a été distribuée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/17794. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Lesaoana Makhandá, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'inviterai le moment venu M. Makhandá à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est S. Exc. M. Serge Elie Charles, président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CHARLES (Haïti), Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid : Monsieur le Président, nous voudrions, avant toute chose, vous remercier bien sincèrement et, à travers vous, les autres membres du Conseil de sécurité de nous avoir permis de participer, au nom du Comité spécial contre l'apartheid, au débat sur la situation en Afrique australe, dont on ne saurait mettre assez l'accent sur la gravité.

Nous aimerions également vous adresser, avec nos meilleurs vœux de succès, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Fils authentique de la République populaire du Congo, pays traditionnellement engagé dans la lutte contre le colonialisme et le racisme, vous n'épargnerez, nous en demeurons persuadés, aucun effort, dans la recherche des voies et moyens susceptibles de mettre un terme à la politique néfaste d'apartheid, cause principale du malheur que connaît l'Afrique australe.

M. Charles

Nous nous en voudrions de ne pas exprimer notre profonde appréciation et nos sentiments de vive gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, pour la façon combien remarquable dont il s'est acquitté de ses responsabilités au cours du mois dernier.

L'an dernier a vu l'adoption par le Conseil de plusieurs résolutions condamnant toutes le régime raciste de Pretoria pour ses agressions préméditées, non provoquées, contre les Etats voisins et son utilisation de la Namibie, illégalement occupée, pour perpétrer des attaques armées contre l'Angola, dont il maintient une partie du territoire sous occupation. Aucune de ces résolutions, et à plus forte raison celles adoptées auparavant, n'ont été mises en application. Au contraire, le régime raciste poursuit de manière éhontée sa politique d'agression et de déstabilisation à l'encontre des Etats voisins, tandis que s'accroît la répression de la majorité noire revendiquant ses droits humains et politiques fondamentaux.

Une semaine de cela, M. Botha lui-même, qualifiant l'apartheid de "concept démodé" a fait une déclaration jugée importante et encourageante par certains milieux occidentaux, et dans laquelle il a réitéré ses promesses de changement tout en reprochant à l'opinion publique mondiale de minimiser les mesures et initiatives de son gouvernement. Mais, qu'en est-il en fait de ces réformes annoncées avec grandiloquence mais en termes plutôt vagues?

A l'examen, la déclaration de M. Botha ne révèle en substance rien de nouveau sinon qu'elle confirme, s'il en était besoin, le caractère hypocrite de son régime. En effet, alors qu'il prétend vouloir négocier avec les représentants des différents groupes raciaux en vue d'arriver à un nouvel arrangement constitutionnel, basé sur un système démocratique de gouvernement, il nie l'existence même de la majorité noire qui constitue non moins de 72 p. 100 de la population. M. Botha parle d'une citoyenneté unique pour tous les Sud-Africains et fait mention en même temps d'une nation de minorité et de droits non de citoyens mais de groupes et de communautés. Il accepte le concept d'une République sud-africaine unitaire mais veut, en même temps, retenir celui des soi-disants foyers nationaux et bantoustans. Au lieu du principe démocratique "un homme, une voix", M. Botha offre d'établir un "conseil national statutaire" composé de représentants de son gouvernement et d'Etats prétendument autonomes créés par le régime, aussi bien que d'éléments des communautés noires et de groupes d'intérêts

M. Charles

qui seront sans doute choisis par le régime, puisque M. Botha a décidé de ne pas négocier avec les vrais leaders des mouvements de libération, les traitant d'instigateurs "d'anarchie révolutionnaire".

En plus, cet organe, dont les membres seraient désignés avec le plus grand soin, aurait pour seule tâche de donner son avis sur des questions d'intérêt commun. Les lois sur les laissez-passer si décriées ne seront pas rapportées; mais s'étant révélées coûteuses et dépassées, elles seront simplement remplacées par quelque chose d'autre pour assurer, dit-il, une urbanisation ordonnée.

En même temps, M. Botha se plaint du fait qu'il n'est pas pris au sérieux par la communauté internationale; cependant, il n'éprouve aucune gêne à offrir de relâcher M. Nelson Mandela, le leader reconnu du peuple noir d'Afrique du Sud, moyennant la libération de ce terroriste de l'armée raciste capturé au cours d'un raid en Angola. Il n'est guère surprenant que les représentants des mouvements de libération d'Afrique du Sud n'aient accordé aucune importance à cette dernière déclaration de M. Botha, qui pourrait être qualifiée de simple verbiage. A la vérité, M. Botha ne s'adressait pas à la population noire mais plutôt aux banquiers internationaux, en vue d'obtenir le rééchelonnement de la dette énorme de l'Afrique du Sud à l'expiration du présent moratoire, soit le 31 mars prochain. Il essayait également d'enrayer la campagne en faveur des sanctions qui gagne du terrain dans les pays qui, jusqu'à maintenant, fournissent le support matériel et politique au régime.

M. Charles

Le Comité spécial contre l'apartheid est tout à fait en désaccord avec ceux qui voient dans les paroles de M. Botha et les actions de son gouvernement les chances d'un changement pacifique. La vérité est que le système d'apartheid ne dispose pas de mécanismes de correction. Sa finalité est d'assurer le maintien de la domination blanche. Nous l'avons toujours dit : il ne peut pas être réformé, il doit être éliminé. Violent par nature, ce système continue de dépendre de l'usage de la force brutale pour garantir sa survie. Pas un jour ne passe sans son cortège de misères, d'humiliations de toutes sortes, de souffrances inutiles ou même de morts. En fait, la seule partie du discours de M. Botha qui doit être prise au sérieux est sa menace contre les Etats voisins.

La lutte de libération de la majorité opprimée en Afrique du Sud et celle de l'indépendance de la Namibie sont étroitement liées à la situation en Afrique australe. Comme les pays de la région renversaient les uns après les autres le joug colonial et le régime de minorité blanche, le régime raciste s'est senti lui-même encerclé. Il a vu dans l'émergence de chaque Etat voisin indépendant et l'exemple de coexistence raciale offert par quelques-uns d'entre eux une menace au concept de domination blanche. C'est ce qui a conduit à la restructuration de sa politique régionale dans le vain dessein de parer à l'inévitable.

D'une part, l'intervention du régime d'apartheid en Afrique australe, sous formes d'incursions militaires, d'assassinats, de déstabilisation économique et, d'autre part, les offres de "coopération économique" à travers une "constellation d'Etats" et les offres de cessions de territoires sont des éléments de cette politique mieux connue sous le terme de "stratégie totale", dont l'objectif ultime est de lier cette constellation d'Etats satellites à l'Afrique du Sud, de façon formelle ou informelle, à travers une série de projets économiques communs et d'accords de sécurité. Dans le court terme, cette politique cherche à couper le support dans la région à la lutte de libération des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie. La stratégie comprend la mise en train d'un dispositif militaire énorme et le développement d'un potentiel également militaire dirigé contre les Etats voisins, sans parler des actions secrètes à mener par les agents de sécurité et de renseignements de l'Afrique du Sud aussi bien que l'utilisation des compagnies privées à l'appui des objectifs du régime raciste.

De la sorte, Pretoria espère sauvegarder et perpétuer la domination blanche en étendant son hégémonie à toute la région. Tous les Etats voisins de

M. Charles

l'Afrique du Sud ont été sujets ou bien à des menaces ou bien à des actes flagrants d'agression perpétrés sous forme d'incursions militaires directes ou par de soi-disant éléments dissidents recrutés, entraînés, équipés, financés et dirigés par le régime de Pretoria. Parallèlement à ces efforts, le régime raciste s'est engagé dans un programme systématique de déstabilisation des systèmes économiques et politiques de ses Etats voisins, dans le but de renverser leur gouvernement à cause de leur opposition à l'apartheid. Comment expliquer autrement l'entraînement et l'équipement d'éléments rebelles de l'UNITA, du Mouvement de résistance nationale du Mozambique et du LLA, accompagnés d'actes innombrables de sabotage perpétrés par les agents sud-africains en Angola et au Mozambique.

Cette politique plutôt dangereuse menace la paix et la stabilité en Afrique australe et nuit aux efforts internationaux visant à l'élimination de l'apartheid et à la jouissance par le peuple namibien de ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Toujours dans cette même déclaration, M. Botha a une fois de plus rejeté les termes de l'accord prévus par cette résolution 435 (1978) et demandé plutôt le retrait des troupes cubaines de l'Angola.

Personne n'ignore que les rebelles de l'UNITA ont toujours bénéficié de l'appui du régime sud-africain dans la poursuite par ce dernier de son but qui est de déstabiliser le Gouvernement légitime d'Angola. Le Comité spécial contre l'apartheid et la communauté internationale sont profondément préoccupés par l'aide qui est donnée par le Gouvernement des Etats-Unis au chef de l'UNITA, par l'abrogation de l'amendement Clark et par l'accueil réservé à M. Savimbi à Washington, où il est reçu au plus haut niveau de l'Administration américaine.

Nous en appelons donc au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il s'abstienne d'accorder une assistance quelconque aux mouvements dont la collaboration avec Pretoria conduit manifestement à la consolidation de la domination blanche en Afrique australe.

Au moment où le Conseil délibère sur les mesures à prendre pour faire face à cette situation, est-il besoin de rappeler que l'enjeu est de taille. Ne s'agit-il pas en effet d'actes d'agression perpétrés contre des Etats indépendants Membres des Nations Unies, de l'occupation illégale d'un territoire à l'égard duquel les Nations Unies ont assumé pleine et entière responsabilité, du maintien du système inhumain d'apartheid.

M. Charles

Ce qui est en jeu ce sont les principes du droit international, notamment celui du caractère sacré des conventions internationales, le respect des normes gouvernant les relations entre Etats, le rôle et la crédibilité du Conseil en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité fait face à un défi sans précédent. Il doit répondre promptement et de manière appropriée à ses responsabilités premières pour restaurer la paix et la sécurité en Afrique australe tout en ouvrant la voie à l'émancipation des peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie.

Le Conseil de sécurité, en s'acquittant de ses obligations, doit prendre des mesures immédiates en accord avec le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour maintenir la paix et la sécurité régionales. Le recours aux dispositions appropriées de la Charte est nécessaire pour souligner la détermination de la communauté internationale de mettre fin aux actes d'agression et aux interventions de toutes sortes de Pretoria à l'encontre de ses voisins.

En dépit de ses déceptions passées, le Comité spécial contre l'apartheid ne peut s'empêcher de garder l'espoir que, cette fois-ci, tous les membres du Conseil parviendront aux mêmes conclusions, dans l'intérêt de la paix et de la justice pour tous.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je m'associe aux nombreuses personnes qui ont déjà pris la parole pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois. Votre pays est bien connu pour être un champion résolu et ferme de la liberté africaine. Ma délégation estime que sous votre présidence les affaires du Conseil seront dirigées au mieux. Je suis également heureux de pouvoir féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, pour sa présidence le mois dernier.

L'avènement d'une nouvelle année est généralement source de sentiments optimistes partout dans le monde, notamment d'un sentiment d'espoir, l'espoir d'une année heureuse, et l'espoir, pour la plupart d'entre nous, d'un monde meilleur où régneront paix et tranquillité.

Hélas! en Afrique australe, l'année nouvelle ne pouvait commencer sous un jour moins propice. La région a été victime des actes de terrorisme et de banditisme du régime d'apartheid commis en violation des normes fondamentales du comportement civilisé dans les relations entre Etats souverains. Ces événements augurent mal du reste de 1986 en ce qui concerne aussi bien l'Afrique australe que la paix et la sécurité dans le monde. Les récentes menaces de l'Afrique du Sud contre ses voisins ainsi que le blocus économique et d'autres actes d'agression constituent une infraction flagrante aux dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, dans laquelle il est dit :

"Tout Etat a le devoir de s'abstenir, dans ses relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Pareil recours à la menace ou à l'emploi de la force constitue une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies et ne doit jamais être utilisé comme moyen de règlement des problèmes internationaux." (Résolution 2525 (XXV), Annexe, de l'Assemblée générale)

M. Mudenge (Zimbabwe)

Toutefois, en Afrique australe, Pretoria a fait de l'agression, de l'étranglement économique et du terrorisme d'Etat le leitmotiv de son existence afin de parvenir à réaliser son but longuement chéri : étendre son hégémonisme à toute la région. Pretoria a non seulement déchaîné son appareil militaire contre ses voisins innocents mais fomenté, attisé et dirigé des actes de troubles civils et de terrorisme dans presque tous les Etats indépendants de l'Afrique australe, en violation flagrante de la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, qui stipule clairement :

"Le devoir d'un Etat de s'abstenir de recourir à toute intervention armée, subversion, occupation militaire ou à toute autre forme d'intervention ou d'ingérence, avouée ou dissimulée, dirigée contre un autre Etat ou groupe d'Etats, ou à tout acte d'ingérence militaire, politique ou économique dans les affaires intérieures d'un autre Etat, y compris les actes de représailles impliquant le recours à la force." (Résolution 36/103, Annexe, de l'Assemblée générale)

Pourquoi donc le régime d'apartheid a-t-il choisi d'agir d'une manière aussi répréhensive à l'égard de ses voisins? La raison invoquée par Pretoria est qu'il ne veut pas que ses voisins offrent refuge à ceux de ses ressortissants qu'ils considèrent comme des terroristes. Comme nous le savons tous, ces réfugiés sont les victimes brutalisées de l'apartheid, qui fuient dans les pays voisins en quête de protection et de refuge. Les voisins de l'Afrique du Sud ne font aucune publicité dans la presse sud-africaine ni par l'intermédiaire d'agences de recrutement pour attirer chez eux des réfugiés alors que les sociétés exploitantes les mines d'or de l'Afrique du Sud recourent à ces méthodes pour recruter de la main-d'oeuvre parmi les ressortissants des pays voisins. Les nationaux sud-africains qui franchissent les frontières du Lesotho, du Swaziland et des Etats de première ligne sont les victimes de l'apartheid et leur statut de réfugiés est clairement défini par le droit international, notamment dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés dont l'Article premier stipule clairement que le terme réfugié s'applique à toute personne:

"Qui, par suite d'événements survenus et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se

M. Mudenge (Zimbabwe)

trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner."

Ce sont ces victimes de l'apartheid qui aujourd'hui sont qualifiées de "terroristes" par Pretoria au lieu d'être considérées pour ce qu'elles sont : des êtres humains qui craignent d'être persécutés et qui sont contraints de fuir le pays où ils sont nés et de quitter ceux qu'ils aiment ainsi que leurs biens pour aller vers des perspectives de liberté incertaines. Les voisins de l'Afrique du Sud sont tenus par les conventions internationales et par les principes humanitaires communs de respecter les dispositions de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, notamment l'article 33.

La vérité est que ce ne sont pas les voisins de l'Afrique du Sud qui recrutent et abritent ceux qui fuient leur puissant voisin. C'est Pretoria qui incite, recrute et finance des mécontents pour mener des activités de déstabilisation dans les pays voisins. Par exemple, dans mon pays, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud a recruté et entraîné plus de 5 000 anciens membres des forces auxiliaires personnelles de Muzorewa - Pfumo Revanhu - pour mener des activités dissidentes dans le dessein de saper l'infrastructure de notre économie. Pretoria a également mis en place une station radio - la mal nommée "Radio Vérité" - dont les émissions uniquement destinées à la province du Transvaal diffusent une propagande hostile visant à inciter à l'insurrection au Zimbabwe. Aujourd'hui, c'est-à-dire ce soir comme tous les soirs à 19 heures, heure locale, ou 17 heures TU, l'émission "Lord Haw-Haw" à destination du Zimbabwe, sera entendue sur "Radio Vérité". Au cours de cette émission Pretoria crachera son venin contre le Zimbabwe. Le Zimbabwe uni n'a pas de station radio diffusant à l'intention de la seule Afrique du Sud.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Le régime sud-africain a provoqué l'instabilité politique et l'étranglement économique du Zimbabwe et d'autres Etats voisins pour faire de l'Afrique du Sud un refuge de l'apartheid. Il s'y emploie en faisant sauter les voies ferrées nous reliant au Mozambique et en sabotant nos oléoducs dans ce pays pour nous contraindre à utiliser les routes sud-africaines et ainsi nous faire dépendre toujours plus des caprices et du diktat de l'Etat d'apartheid.

En outre, Pretoria a donné pour instructions à ses agents de tuer des exploitants agricoles blancs du Zimbabwe et les dirigeants du parti au pouvoir au Zimbabwe, le ZANU PF, pour créer le chaos et l'incertitude et décourager ainsi les investisseurs potentiels dans mon pays. Au cours de l'année écoulée, les bandits de Pretoria ont commis 103 meurtres, 263 vols à main armée, 57 viols et ont causé des dégâts estimés à 41 millions de dollars. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler qu'au cours des cinq dernières années, les pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe ont subi pour 10 milliards de dollars de dommages du fait des activités de déstabilisation auxquelles se livre l'Afrique du Sud.

Nous avons souvent dit que si une fois indépendants nous pourrions choisir nos amis, nous n'étions malheureusement pas en mesure de choisir nos voisins. Il se trouve que l'Afrique du Sud est un voisin hostile et difficile pour nous pays du sud. Toutefois, depuis notre indépendance, nous avons eu pour politique de chercher à avoir des relations normales avec tous nos voisins, dont l'Afrique du Sud, conformément aux normes acceptées du droit international.

Nous n'avons pas autorisé dans notre pays la création de bases militaires pour les mouvements de libération d'Afrique du Sud. Nous avons clairement fait connaître notre position à cet égard et nul n'a jamais pu prouver l'existence de telles bases chez nous. Notre appui aux mouvements de libération est moral, diplomatique et conforme aux principes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cela aussi nous l'avons dit ouvertement. Comme tous les membres de l'OUA, nous avons certaines obligations mais pas celle de fournir des bases. Les autorités sud-africaines sont donc de mauvaise foi quand elles suggèrent que l'African National Congress (ANC) se sert du Zimbabwe comme tremplin pour attaquer l'Afrique du Sud.

Les allégations malveillantes de Pretoria à l'encontre de mon pays à cette occasion me rappelle la fable du loup et de l'agneau qu'on lit aux enfants. Les

M. Mudenge (Zimbabwe)

représentants se souviendront que dans cette histoire le loup se trouvait en amont du torrent tandis que l'agneau se désaltérait en aval. Le loup alla à l'endroit où buvait l'agneau, c'est-à-dire en aval, et l'accusa de troubler son breuvage. Mais l'agneau expliqua que ce n'était pas possible puisqu'il se désaltérait en aval du torrent. Bien sûr, le loup n'avait qu'une idée en tête et il insista, disant que l'agneau avait troublé son breuvage l'année précédente aussi. Ce à quoi l'agneau rétorqua que c'était impossible parce qu'il n'était pas encore né. Le loup, très en colère, suggéra alors que ce devait être son père et que pour cela il allait manger l'agneau. L'agneau dit au loup que l'année précédente son père vivait dans une autre partie de la forêt et qu'il n'avait donc pu troubler son breuvage. Le loup, n'en pouvant plus de colère, suggéra alors que ce devait être son grand-père. La fable se poursuit, le loup cherchant désespérément une excuse pour manger l'agneau.

La véritable raison pour laquelle Pretoria s'emploie à déstabiliser ses voisins, c'est qu'il ne peut supporter à ses frontières des sociétés démocratiques non raciales car de telles sociétés sont l'antithèse de la politique d'apartheid qui embrasse la doctrine de la supériorité d'une race sur l'autre. Autrement dit, pour nous, les voisins du régime de Pretoria, le fait de réussir nos indépendances alors que Pretoria connaît un tel désordre est un crime pour lequel nous devons être punis. Voilà comment, au Zimbabwe, les dirigeants du parti au pouvoir sont assassinés et comment les exploitants agricoles blancs vivent dans la perpétuelle angoisse d'être tués pour avoir été les complices de l'édification d'une société non raciale harmonieuse. Voilà comment nos voies ferrées et nos routes sont minées et comment notre économie est désormais la cible des bandits de Pretoria. Voilà enfin comment notre peuple est devenu la victime de l'agression raciste et l'Afrique australe un foyer de tension et de conflit. Le loup n'aime pas que l'on vienne troubler son breuvage!

Le commentaire le plus sensé qu'on ait fait ces derniers mois à propos de la politique de l'Afrique du Sud envers ses voisins en général et mon pays - le Zimbabwe - en particulier, est contenu dans une lettre adressée au rédacteur en chef du journal sud-africain The Sunday Star, publiée le 8 décembre 1985 dans l'édition du dimanche. Avec la permission du Conseil, je lirai cette lettre écrite par un Sud-Africain blanc, un certain M. I. Shaskolsky, sous le titre "Le Gouvernement sud-africain est comme la pelle qui se moque du fourgon" :

M. Mudenge (Zimbabwe)

"L'empressement avec lequel le Gouvernement sud-africain a accusé le Zimbabwe d'être impliqué dans le minage dans le nord du Transvaal dénote :

a) une agressivité instinctive de la part du Gouvernement Botha, agressivité due non pas à une menace émanant de ses voisins, mais à la faiblesse fondamentale de la position politique qu'il occupe dans son propre pays où il est un dirigeant impopulaire; b) la gêne de voir le Zimbabwe prospérer sous un gouvernement noir alors que l'Afrique du Sud décline sous un gouvernement blanc; c) l'incapacité de M. Botha et de ses généraux de comprendre à quel point la politique du gouvernement est la cause du conflit en Afrique du Sud.

Le général Magnus Malan [le Ministre de la défense] dit que le Gouvernement du Zimbabwe est incapable de contrôler ses propres rebelles alors que son économie est en ruines. Mais cette description s'applique mieux à l'Afrique du Sud. Son affirmation cynique selon laquelle l'ANC se sert du territoire du Zimbabwe dans l'espoir de provoquer un conflit entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe est plus vraisemblablement l'intention de son propre gouvernement.

Question : y a-t-il au monde un autre gouvernement dont la politique soit aussi impopulaire à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières?"

Cela, c'est un Sud-Africain blanc qui l'a écrit dans un journal sud-africain blanc. La réponse à la question de M. I. Shaskolsky est simple : non, il n'est pas au monde de gouvernement dont la politique soit si impopulaire.

Les dirigeants afrikaner sont à court d'idées sur la façon d'empêcher leur pays d'être réduit en cendres. En vertu d'on ne sait quelle logique, ils croient qu'en mettant le feu chez leurs voisins ils empêcheront l'incendie chez eux. Déstabiliser l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe ne sauvera pas l'apartheid de son effondrement inévitable. Il est condamné. La récente déclaration de M. Botha devant le Parlement sud-africain et les slogans qui ont suivi dans la presse montrent à l'évidence que M. Botha a perdu le contact avec la réalité. Il semble sérieusement croire qu'il peut toujours s'en tirer par les pirouettes et les imprécisions dont il a le secret. Il dit, d'une part, qu'il va abolir les lois sur les laissez-passer d'ici juillet et, d'autre part, qu'il va les remplacer par des "mesures qui faciliteront une urbanisation ordonnée". Quelles mesures pour une "urbanisation ordonnée" a-t-il en tête? Il nous laisse le deviner.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Et si l'on peut tirer quelque enseignement de la conduite passée de Botha, les choses ne changeront guère. Il s'agira du même "influx control" auquel on aura donné un autre nom. Il parle du "concept démodé de l'apartheid" mais ne mentionne aucunement la possibilité de déloger certaines pierres angulaires de ce régime comme le "Group Areas Act" qui impose l'endroit où chaque groupe racial doit habiter. Il refuse de négocier avec les véritables dirigeants du peuple noir d'Afrique du Sud, les qualifiant de révolutionnaires. Il n'a pas libéré les véritables dirigeants du peuple mais aspire à l'apparition de dirigeants noirs accommodants, disposés à apporter leur contribution à la gestion du pays et à devenir membres d'un conseil "sous ma (c'est-à-dire Botha) présidence". Le Conseil statutaire proposé ne sera que consultatif et M. Botha appelle cela "partage du pouvoir"! Les membres auront certainement lu que le 4 février dernier, c'est-à-dire il y a deux jours très exactement, le Rev. Peter Hendrickse, l'un des "ministres métis", membre du Conseil du président en vertu de l'arrangement tricaméral actuel, ainsi que 25 autres membres du Parlement et un autre ministre ont subi l'humiliation de se voir refuser par des membres du Parlement blanc l'accès d'un restaurant réservé aux Blancs, situé dans le bâtiment du Parlement, pour ainsi dire sous les yeux de M. Botha. Et M. Botha a le front de dire aux dirigeants noirs qu'il donne l'exemple du partage du pouvoir, alors que ses propres ministres et les membres de son propre parlement ne peuvent même pas déjeuner ensemble dans le bâtiment du Parlement. Et l'on dit que l'Afrique du Sud va changer! Parlons-en du partage de pouvoir!

M. Botha continue de parler de son pays de plus de 28 millions de Noirs et de quatre millions et demi de Blancs comme d'"une nation de minorités"; des minorités de 28 millions! C'est là bien sûr la fiction qui a mené à la création de la politique des Bantoustans. C'est là que nous apprécions à sa juste valeur le vieil adage "Chassez le naturel, il revient au galop". Il est évident que la déclaration de M. Botha et ses petites annonces sordides dans les journaux n'ont rien à voir avec la recherche d'une juste solution aux problèmes de son pays mais consistent plutôt à chercher à leurrer ses banquiers internationaux. Ils peuvent se laisser bernier s'ils le veulent mais M. Botha ne trompera pas le Sowetan moyen. Il n'a même pas pu empêcher son propre Ministre de l'Enseignement des Blancs et successeur éventuel, M. De Klerk, de le ridiculiser sur le plan international. Quatre jours

M. Mudenge (Zimbabwe)

seulement après que M. Botha a déclaré que l'Afrique du Sud avait "dépassé le ... concept démodé de l'apartheid", M. De Klerk, à qui l'on demandait si l'intégration scolaire serait maintenant envisagée, a répondu catégoriquement :

"Pas dans les écoles du gouvernement ... tant que notre parti suit la ligne de conduite qui est la sienne. Dans la situation particulière de l'Afrique du Sud et en ce qui concerne les écoles gouvernementales, nos propres écoles représentent un facteur important pour assurer la stabilité et la sécurité de groupe."

Voilà le véritable sens de la déclaration de Botha lorsqu'on l'examine en détail. Cela signifie l'apartheid à jamais.

Les pays indépendants de l'Afrique australe ont été sidérés non seulement par les événements qui viennent de se passer dans la région et dont nous avons traité plus haut, mais plus encore par certains de ceux qui se produisent en ce moment même de ce côté-ci de l'Atlantique. Je fais allusion bien sûr à la visite du renégat Savimbi et des révélations récentes de la presse américaine selon lesquelles le Gouvernement américain envisagerait de renouveler son aide aux bandits de l'UNITA. J'espère qu'en définitive le bon sens l'emportera à Washington car aider Savimbi c'est s'embarquer dans un voyage vers l'inconnu sur un terrain émotionnellement coûteux et inexploré.

Le continent africain, représenté par ses dirigeants à la Réunion au sommet d'Addis Abeba en 1985, a déjà fait connaître son opinion sur le renouvellement de l'aide des Etats-Unis aux bandits de l'UNITA :

"Toute ingérence américaine ouverte ou voilée dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola, directe ou par tierces parties interposées, sera considérée comme un acte hostile dirigé contre l'Organisation de l'unité africaine." (A/40/666, p.58)

La même position a également été soutenue par les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés réunis à Luanda, capitale de l'Angola, en septembre 1985.

Lorsque le gouvernement américain actuel a pour la première fois proclamé sa politique d'"engagement constructif" aux Etats de première ligne, nous avons eu nos doutes quant à son efficacité et en avons fait part aux dirigeants américains lorsque nous les avons rencontrés. Pour leur part, les Américains nous ont demandé

M. Mudenge (Zimbabwe)

de juger leur politique en fonction de ses résultats et non de certaines considérations philosophiques peu satisfaisantes que l'on pourrait trouver dans sa formulation. Pendant un an ou deux, les Etats de première ligne ont fait taire leurs critiques de l'"engagement constructif". Mais il est vite devenu évident que l'engagement constructif n'apportait que peu de résultats, si tant est qu'il en ait apporté. Aussi avons-nous commencé à le contester ouvertement puis, plus tard, lorsque ses aspects négatifs sont apparus, nous y sommes nous opposés activement. Je fais ce bref historique pour rappeler que les Etats de première ligne étaient tellement désireux de régler les problèmes de la région avec la collaboration des Etats-Unis qu'ils ont accepté de patienter près de deux ans, malgré qu'ils en eussent, pendant que les Etats-Unis essayaient d'appliquer leur politique d'engagement constructif en Afrique australe - jusqu'à ce qu'il s'avère qu'elle était mal conçue et sans efficacité.

Les Etats-Unis semblent maintenant formuler une nouvelle politique pour l'Afrique australe que l'on ne peut que qualifier d'"engagement destructif". Cette politique prévoit le retrait d'investissements des sociétés américaines de l'Angola. Comme l'ont publié le New York Times et le Washington Post du 29 janvier 1986, M. Crocker, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires africaines, parlant au nom du Gouvernement américain, a déclaré que les sociétés américaines devaient envisager de quitter l'Angola. Doit-on rappeler que ce même gouvernement a vigoureusement lutté en coulisse pour obtenir que les sociétés américaines continuent d'opérer en Afrique du Sud?

En outre, le gouvernement envisage, dit-on, de fournir des armes meurtrières, des millions de dollars au collaborateur de l'Afrique du Sud, Jonas Savimbi, pour influencer la tournure des événements en Angola par une guerre dite de faible intensité où aucun Américain ne serait tué. Jonas Savimbi a été reçu avec tous les honneurs accordés à un Chef d'Etat. Il a même été reçu par le président Reagan. Inutile de dire que le véritable président de l'Angola, le président Dos Santos, attend encore d'être reconnu, à plus forte raison d'être reçu par le Président des Etats-Unis. La seule autre occasion où Savimbi a été reçu avec autant de pompe et un tel protocole a été lorsqu'il a assisté à l'inauguration de la prise du pouvoir par le président Botha de l'Afrique du Sud, au Cap. Le président Reagan est le seul autre président qu'il ait rencontré publiquement, avec tout le cérémonial

M. Mudenge (Zimbabwe)

d'usage, depuis qu'il est devenu un suppôt de l'Afrique du Sud. Il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage. Nous pouvons tous en tirer nos propres conclusions.

Je rappelle ces événements récents bien connus pour montrer pourquoi nous pensons que nous assistons à la mise au point d'une nouvelle politique américaine à l'égard de l'Afrique australe. Quel que soit le nom qu'on lui donne, ses desseins sont clairs. Et nous pouvons déjà dire que nous quittons la désastreuse politique d'engagement constructif pour inaugurer celle, catastrophique, d'engagement non constructif. Nous en revenons à la politique de 1975, lorsque les Etats-Unis et l'Afrique du Sud se sont associés pour essayer d'imposer leurs fantoches Jonas Savimbi et Holden Roberto comme dirigeants de l'Angola.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Mais, bien entendu, si les Américains disent qu'ils vont collaborer avec le régime d'apartheid en ce qui concerne l'Angola c'est uniquement parce qu'ils s'opposent à la présence de troupes cubaines et à l'influence russe en Angola. Ils n'aiment pas les Russes parce que ce sont leurs rivaux à l'échelle mondiale, des rivaux qui pratiquent une économie planifiée que les Américains considèrent comme étant moins efficace que leur système de "libre entreprise". Il s'agit là d'une simple question de rivalité idéologique entre l'Est et l'Ouest.

Pour les millions d'Africains noirs dont la qualité même d'êtres humains est niée par le système d'apartheid, le "grand" débat entre les vertus de la libre entreprise et celles des économies planifiées semble très peu important en ce moment historique. Il s'agit plutôt d'un débat entre êtres humains qui ont pris conscience du fait qu'ils sont des êtres humains et qui reconnaissent que les autres aussi sont des êtres humains égaux, mais qui ont des vues divergentes sur la façon de faire de ce monde un monde merveilleux pour l'homme. L'apartheid, par contre, nie le caractère humain de l'homme noir. La question fondamentale pour l'Africain d'Afrique australe est donc très claire : il doit lutter avant tout pour se faire accepter en tant qu'être humain; ce n'est qu'alors qu'il pourra participer, sur un pied d'égalité avec les autres êtres humains, au "grand" débat de notre époque en vue de définir le système qui rendra ce monde plus vivable pour l'homme.

Nous lançons donc un appel à tous nos amis américains pour qu'ils ne se laissent pas leurrer par des théories simplistes et erronées sur le plan de la géo-politique. Le problème fondamental de l'Afrique australe se réduit à l'apartheid en Afrique du Sud et à la colonisation de la Namibie par l'Afrique du Sud raciste. Il s'agit de l'histoire inachevée de la domination et de l'humiliation de l'Afrique par l'Europe; il s'agit de l'histoire du commerce des esclaves de la côte atlantique, du "middle passage" et de beaucoup d'autres souvenirs tristes et douloureux d'humiliation de notre race africaine. Aucun Africain ne sera libre, aucun Noir ne pourra marcher la tête haute tant que les derniers vestiges de l'humiliation infligée à notre race n'auront pas été effacés. Et dans cette lutte pour faire reconnaître notre caractère d'êtres humains, comment l'allié de notre ennemi peut-il être aussi notre ami?

Nous avons déjà dit et nous redisons aujourd'hui que la seule façon non violente et efficace pour la communauté internationale de montrer qu'elle

M. Mudenge (Zimbabwe)

désapprouve catégoriquement l'apartheid réside dans l'imposition de sanctions effectives et obligatoires. Cependant, à l'occasion de ce débat, le Conseil est prié d'adresser un message énergique à l'Afrique du Sud de l'apartheid la mettant en demeure de cesser de terroriser ses voisins parce qu'ils s'acquittent de l'obligation qui leur incombe d'offrir l'asile aux réfugiés et exigeant qu'elle renonce immédiatement à son système inique d'apartheid.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'ils a eues à l'endroit de mon pays et à mon endroit personnel.

L'orateur suivant est le représentant de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. de FIGUEIREDO (Angola) (interprétation de l'anglais) : Au nom de mon gouvernement et de ma délégation, je vous prie, monsieur le Président, d'accepter nos meilleurs voeux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. C'est pour nous un très grand plaisir, compte tenu des relations fraternelles existant entre nos deux peuples et nos deux gouvernements, que de vous voir présider le Conseil au moment où celui-ci est saisi d'une question - ou plutôt d'un ensemble complexe de questions - qui préoccupe tant l'Afrique australe en particulier et l'Afrique tout entière.

Nous parlons maintenant d'un "village à l'échelle mondiale", c'est-à-dire d'un monde rendu plus petit et plus accessible grâce aux moyens de communication et de transport, aux rapports inter-Etats et à l'interdépendance. Mais je dirai que depuis l'aube du colonialisme et de l'impérialisme, le monde a retréci. Dès le moment où le premier colonialiste a mis le pied en Afrique, le continent tout entier était condamné car l'appétit des colonialistes et des impérialistes pour les ressources naturelles et humaines est insatiable. Et c'est bien ce qui s'est produit.

La question actuelle - la politique aussi bien que les pratiques dangereuses d'exploitation du régime raciste d'apartheid en Afrique du Sud contre tous les Etats souverains indépendants voisins de l'Afrique australe - n'est que la forme qu'a revêtue dans les années 80 la soif du colonialisme et de l'impérialisme qui a poussé les colonialistes à déferler sur notre vaste continent, soif qui n'est toujours pas assouvie et qui se manifeste de plusieurs manières, aussi bien ouvertement que secrètement.

M. de Figueiredo (Angola)

Le Conseil de sécurité est saisi depuis 1976 du dossier de l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire de l'Angola. Depuis ce moment-là, ni nos appels, ni l'opinion publique mondiale, ni les résolutions contraignantes adoptées par le Conseil, pas plus que les bons offices de ceux qui, sincèrement, recherchent une paix véritable en Afrique australe n'ont abouti à un succès durable : des régions de l'Angola méridionale se trouvent toujours sous l'occupation militaire illégale des forces armées sud-africaines racistes; les civils angolais sont toujours assassinés brutalement par des troupes racistes; l'espace aérien angolais continue d'être violé; les biens angolais sont toujours détruits; et l'infrastructure sociale et économique de l'Angola continue de faire l'objet de sabotages de la part des racistes. Par ailleurs, le régime de Pretoria continue de financer, d'entraîner, d'armer, de ravitailler, de protéger et de secourir une poignée de traîtres angolais - la bande à Savimbi - dont les liens avec les services de renseignement, les services de renseignement de l'armée et les forces armées de l'ancienne puissance coloniale sont bien connus et documentés par des preuves irréfutables.

Et cette bande de traîtres a été accueillie et fêtée par une superpuissance dont la politique d'"engagement constructif" a été un échec abject, dont les accords de courtier en Afrique australe, ont été violés par Pretoria au moment où ils étaient signés, dont la politique a été inamicale à l'égard de nombreux pays africains, dont le gouvernement cherche à venir en aide à ces traîtres en violation du droit international et de toutes les normes de conduite qui régissent - ou devraient régir - les rapports entre les Etats souverains. Cette aide ne fera que renforcer la guerre en Afrique australe et créer la déstabilisation à l'intérieur de l'Angola. Plus nombreuses sont les personnes tuées dans mon pays, et les souffrances continueront. Est-ce cela que veut le Gouvernement des Etats-Unis?

Et pourtant, comble de l'ironie, les Etats-Unis sont le partenaire commercial le plus important de l'Angola, et l'Angola est le troisième partenaire commercial le plus important des Etats-Unis en Afrique subsaharienne. Est-il sensé pour les Etats-Unis, du point de vue de leurs intérêts, d'appuyer un traître reconnu et de refuser d'établir des relations diplomatiques avec l'Angola pour des motifs fallacieux qui ne peuvent vraiment résister à un examen sérieux?

M. Figueredo (Angola)

Au lieu de cela, certaines puissances continuent d'appuyer le régime raciste d'apartheid, qui continue à les tromper avec de vagues projets de réforme et autres gestes purement symboliques qui n'ont rien à voir avec la question fondamentale de l'octroi de droits égaux aux 23 millions de personnes qui constituent la majorité de la population de l'Afrique du Sud. Et l'appui que Pretoria reçoit de ses amis ne contribue certes guère à contenir les ambitions militaires et politiques de Pretoria en Afrique australe, avec des plans de défense qui prévoient une action militaire jusqu'à l'équateur; des ambitions qui ont amené l'Afrique du Sud à mettre au point sa capacité nucléaire - non pour se défendre contre les puissances nucléaires mondiales, ce qui pourrait être compréhensible, mais bien contre ses voisins, que, même avec un gros effort d'imagination, on ne saurait considérer comme tels; des ambitions qui ont amené Pretoria à violer tout accord qu'il ait jamais pu avoir avec ses voisins, tous des Etats souverains; des ambitions qui se retournent contre son propre peuple; des ambitions dont on pouvait voir les effets sur tous les écrans de télévision ici même et dans le monde entier, jusqu'à ce que l'Afrique du Sud musèle et censure les moyens d'information; des ambitions qui sont gravées sur d'innombrables tombes, non seulement à l'intérieur de l'Afrique du Sud mais dans toute l'Afrique australe.

Il est temps que la communauté internationale prenne au sérieux le grave danger que représentent les pratiques abusives de Pretoria. Ce ne sont ni l'engagement constructif ni de prétendues sanctions, de faible portée, qui permettront de redresser la situation. La communauté internationale doit entamer une action concrète en vue de conduire la Namibie à l'indépendance, d'amener le retrait de toutes les troupes racistes d'Angola, de contraindre Pretoria à respecter les accords de Nkomati et d'assurer la sécurité des peuples du Lesotho, du Botswana, de la Zambie, du Zimbabwe, de la Tanzanie, du Mozambique, du Swaziland et de l'Angola en les mettant à l'abri des attaques brutales de commando menées par les troupes racistes.

Nous ne croyons pas que cela soit impossible. Certes, nous savons que certaines puissances, guidées par des intérêts égoïstes, ont jusqu'à présent appuyé Pretoria, les actes les plus viles des racistes n'ayant valu à ces derniers qu'une ou deux modestes réprimandes, mais nous demandons à présent aux amis de Pretoria de réexaminer leurs propres intérêts et de reconnaître honnêtement que ceux-ci

M. Figueredo (Angola)

coïncident avec les intérêts des peuples et des gouvernements de l'Afrique australe, que leur appui au régime de Pretoria, isolé et hors la loi, ne peut que nuire à leurs intérêts à long terme, qu'un régime qui n'a aucune légalité à l'intérieur de ses frontières ne peut avoir de légalité à l'extérieur de ses frontières, qu'un régime assiégé à l'intérieur de ses frontières ne connaîtra aucune sécurité à l'extérieur de ses frontières, qu'un régime aussi odieux que le régime de Pretoria ne sera jamais admis à nouveau dans le concert des nations à moins qu'il ne consente à accepter de s'engager sur la voie de la survie, laquelle passe par les relations amicales entre Etats. Un régime comme celui de Pretoria, contre lequel ont été adoptées tant de résolutions, ne pourra jamais mener à bien la direction des affaires du pays dans la paix et la stabilité tant qu'il n'aura pas appris et ne respectera pas la loi des hommes.

Le gouvernement dont nous parlons n'est pas un gouvernement normal; c'est un monstre, une machine militaire incontrôlée qui est en train de dévorer son propre pays, son propre peuple - Blancs et Noirs - au nom d'attitudes et de principes qui n'ont plus cours, tant du point de vue historique que du point de vue de sa survie et de son développement.

C'est une machine militaire qui abat les écoliers dans la rue; une machine militaire qui, à plusieurs reprises, a exercé sa brutalité contre des civils sans défense, en plein sommeil, à des milliers de kilomètres des frontières sud-africaines.

C'est une machine politique qui ne cesse de duper la communauté internationale depuis des décennies. Comment expliquer autrement l'intransigeance de Pretoria en ce qui concerne l'indépendance de la Namibie? Comment expliquer autrement son refus obstiné d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question des attaques contre l'Angola, sans parler des centaines de résolutions adoptées par l'Assemblée générale? Comment expliquer autrement que rien ne soit fait à propos des diverses questions qui se posent à nous en ce qui concerne l'Afrique australe?

Qu'il me soit permis de déclarer ici encore une fois, que les arguments fallacieux avancés par Pretoria ne reposent sur rien; la question spécifique de la présence d'amis internationalistes cubains en Angola n'a absolument rien à voir avec l'indépendance de la Namibie, avec le retrait des troupes sud-africaines de

M. Figueredo (Angola)

l'Angola, avec l'octroi de ses droits fondamentaux à la majorité des habitants de l'Afrique du Sud, avec la sécurité des frontières, l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats indépendants d'Afrique australe - toutes questions qui, aujourd'hui, hantent les peuples de cette région et sont à l'origine de tant de morts et de ravages.

La voie de la paix en Afrique australe passe nécessairement par de justes négociations avec les peuples d'Afrique australe et non par la menace de guerre et exposant des tentatives grossières de déstabilisation contre leurs gouvernements légitimes.

La paix régnera en Afrique australe lorsque les questions qui préoccupent gravement les peuples d'Afrique australe seront traitées en Afrique australe.

La paix ne pourra être instaurée si l'on inclut la question de l'Afrique australe dans le cadre des entretiens Est-Ouest, avec lesquels elle n'a aucun rapport, ni géographiquement ni politiquement ni historiquement.

C'est à Luanda, Maputo, Harare, Lusaka, Mbabane, Gabarone et Dar es-Salam que la paix peut être réalisée; et la paix est certainement notre objectif commun et si ce n'est pas le cas, pourquoi ceux qui se sont érigés en défenseurs de la démocratie font tout ce qu'ils peuvent pour nous faire croire le contraire? Et si la paix est pour eux comme, pour nous, un objectif commun, alors il est temps de venir le dire, non en exprimant des platitudes mais en adoptant une résolution concrète qui permettrait d'examiner à fond les questions auxquelles nous nous efforçons de trouver rapidement une solution.

A luta continua. A vitoria e certa.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à l'endroit de mon pays.

En raison de l'heure tardive, je me propose de lever la séance maintenant. La prochaine séance du Conseil de sécurité à laquelle nous poursuivrons l'examen de la présente question de son ordre du jour se tiendra demain, vendredi 7 février, à 10 h 30.

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux membres du Conseil que le Conseil de sécurité reprendra l'examen de la question intitulée "Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies", cet après-midi, à 15 h 30.

La séance est levée à 13 heures.

